

CONTRAT DE VENTE TOURISTIQUE

Réf. : XRun 05/26

Entre,

Et

**L'agence de voyage accompagnatrice et
organisatrice SAS GMBE**

L'adhérent XRun

Adresse : 1 rue du Parc des Sports, 14000
CAEN

Représentée par : Guillaume TRAVERS
En qualité de : Gérant

SIRET : 83772665200014

N° immatriculation registre des opérateurs
de voyages et de séjours : IM014190003

Détails du séjour

Intitulé du séjour : Weekend trail – traversée du massif de Chartreuse – Xrun - du 22/05/2026
au 25/05/2026

Encadrement principal : Etienne LOISEL, accompagnateur en montagne (AeM) diplômé
d'Etat.

Du ou des participant(s) au voyage

La personne concluant le présent contrat accepte de transmettre les données présentes dans ce contrat en vue de son exécution et garantit avoir recueilli le consentement des autres voyageurs aux mêmes fins. Conformément à l'article L. 223-2 du code de la consommation, le client déclare avoir été informé de son droit à s'inscrire sur la liste des oppositions au démarchage téléphonique www.bloctel.gouv.fr. Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données personnelles vous concernant et d'un droit d'opposition pour raison légitime à leur traitement. Pour exercer ces droits, vous devez adresser un courrier postal à l'adresse suivante : SAS GMBE, 1 Rue du Parc des Sport 14000 CAEN ou un courriel à etienne@acaenlaforme.fr

Transport

En temps utile, avant le début du voyage ou du séjour et conformément à l'article L211-10 du code du Tourisme, vous seront remis les documents nécessaires ainsi que les informations sur l'heure prévue de départ et, en cas de transport, l'heure limite d'enregistrement ainsi que l'heure d'arrivée.

L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable en cas de départ tardif le 1^{er} jour, ou en cas de retour matinal ou très tardif le dernier jour.

Le client reconnaît avoir été informé de la possibilité d'être remboursé par la compagnie aérienne des taxes aériennes en cas de non utilisation d'un billet et avoir pris connaissance de la fiche <https://www.service-public.fr/particuliers/vos-droits/f32396>. L'agence percevra 20% du montant des taxes à titre de frais.

Hébergements

Hôtel et gîtes de groupe, chambres collectives.

Assurances

Dans le séjour qui vous est proposé aucune assurance n'est incluse. Nous vous invitons cependant à vérifier que vous êtes bien couvert en cas d'annulation ou de rapatriement auprès de votre compagnie d'assurances ou de votre organisme « carte bancaire » (en cas de paiement de l'ensemble du tarif du voyage par carte bancaire). La SAS GMBE ne pourra être tenue pour responsable. En effet, les activités souscrites auprès de SAS GMBE (voyages, séjours, stages etc...) comportent des risques. Il convient d'y pallier en étant bien assuré. Pour rappel, **l'assistance couvre essentiellement les frais de recherche-secours, le rapatriement et les frais médicaux**. Elle intervient dès lors qu'un constat médical permet de décider du rapatriement. Au préalable, dans les régions éloignées des infrastructures médicales et difficiles d'accès, vous devez accepter l'organisation des premiers secours par des moyens locaux (porteurs, chevaux, 4X4, etc.). **L'assurance protège quant à elle du risque financier d'annulation, couvre un capital décès ou invalidité permanente totale.**

Personnes à mobilité réduite

Ce séjour n'est pas adapté aux personnes à mobilité réduite.

Condition d'annulation du contrat

Si vous êtes dans l'obligation d'annuler votre séjour avant son commencement (date de départ), vous devez en informer dès que possible SAS GMBE et l'assureur par tout moyen écrit permettant d'obtenir un accusé de réception. C'est la date d'émission de l'écrit qui sera retenue comme date d'annulation pour facturer les frais d'annulation.

Important : l'assureur appréciera, sur la base des documents que vous lui communiquerez directement, la date du fait générateur à l'origine de l'annulation de votre voyage pour vous rembourser les frais d'annulation.

La prime d'assurance, les frais d'inscription, les frais de visa et d'envoi du passeport ne sont remboursables ni par SAS GMBE ni par l'assureur.

En cas d'annulation de votre séjour, il sera fait application des dispositions énoncées au présent article.

En cas d'annulation du fait du client de tout ou partie des prestations réservées par ce dernier, les pénalités suivantes lui seront appliquées selon les modalités suivantes :

- A compter de la signature du contrat : 40% du prix total
- 120 jours avant le départ : 60% du prix total
- 45 jours avant le départ : 100% du prix total

En cas d'annulation, pour quelque raison que ce soit, les frais extérieurs au voyage souscrit chez SAS GMBE et engagés par le(s) voyageur(s) tels que, frais de transport jusqu'au lieu de rendez-vous du séjour fixé par SAS GMBE et retour au domicile, frais d'obtention des visas, documents de voyages, frais de vaccination ne pourront faire l'objet d'un quelconque remboursement.

Cession du contrat

Conformément à l'article L211-11 du Code du tourisme, vous avez la possibilité de céder le présent contrat tant que celui-ci n'a produit aucun effet et jusqu'à 20 jours du départ, en prévenant la SAS GMBE (Etienne LOISEL) dans un délai raisonnable, à une personne remplissant les mêmes conditions que vous. Vous-même et le bénéficiaire de la cession demeurez solidairement tenus du paiement du solde du contrat et des frais de cession qui vous seront communiqués.

Conditions financières

Intitulé(s) de(s) l'action(s)	Montant (en €)
Weekend trail – traversée du massif de Chartreuse – Xrun - du 22/05/2026 au 25/05/2026	550,00
Le tarif comprend :	
• L'ensemble des repas du samedi matin sur place au lundi midi sur place • Les 3 nuitées • Le transport des bagages suiveurs • L'encadrement des sorties trail par 2 accompagnateurs en montagne diplômés d'Etat	
Le tarif ne comprend pas :	
• Le transport pour se rendre au lieu de rendez-vous à Chambéry • Le diner du vendredi soir	

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Tout achat qui ne soit pas prévu dans l'énumération des frais compris ci-dessus (nourriture d'appoint par exemple)• Les boissons | |
|---|--|

ATTENTION : pour valider votre inscription, vous devez au moins verser un acompte de 40% du montant total de votre séjour.

ATTENTION : le solde de votre séjour sera à régler au plus tard 60 jours avant la date du début du séjour, soit le 19 mars 2026.

Réclamations et médiation

Le voyageur peut saisir le service client de l'organisateur de toute réclamation, à l'adresse suivante : 1 Rue du parc des Sports – 14000 CAEN par lettre recommandée avec accusé de réception ou par mail à etienne@acaenlaforme.fr accompagné de tout justificatif dans un délai de 30 jours à compter de la date de retour.

Conformément à l'article L211-28 du code de la consommation, le présent contrat n'est pas soumis au droit de rétractation.

Je certifie avoir pris connaissance avant sa conclusion, du descriptif complet du séjour objet du présent contrat, des conditions particulières de vente et du formulaire standard correspondant. En signant ce contrat, j'accepte sans réserve l'ensemble de ces dispositions et certifie avoir communiqué à l'agence toutes les informations utiles au bon déroulement du séjour concernant les participants inscrits et moi-même, de sorte que celle-ci ne pourra être tenue pour responsable de tout désagrément survenant du fait d'une telle omission de ma part.

La signature de ce contrat vaut acceptation des conditions générales de ventes.

Contrat établi en double exemplaires,

Le 08/09/2025

L'adhérent XRun

Pour l'agence de voyage

(Cachet, signature, nom et qualité du signataire)

Guillaume TRAVERS, gérant

GMBE SAS
1 rue du Parc des Sports
14000 CAEN
Tél : 02.31.85.41.65
Siren : 837 726 652 RCS CAEN